



DAT
Références : JF/18.757

CC DES PORTES EURÉLIENNES
06 AOÛT 2018
D'ÎLE-DE-FRANCE

Madame Françoise RAMOND
Présidente de Communauté de
communes des Portes Euréliennes
d'Ile de France
6, place Aristide Briand
28230 EPERNON

Orléans, le - 1 AOÛT 2018

Madame la Présidente,

Vous avez adressé au Conseil régional pour avis, en application des textes en vigueur, le dossier d'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du territoire de l'**ex-Val Drouette**.

Malgré tout l'intérêt de la réalisation des documents d'urbanisme, je vous informe que nous n'avons pas d'observation particulière à apporter à ce document arrêté.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil régional
et par délégation,
la Directrice de l'aménagement
du territoire

Fabienne DUPUIS